



MAIRIE DE
BRETTEVILLE SUR LAIZE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 29-2023

Le Maire de Bretteville sur Laize,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82.623 du 221 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 et L2213-2 ;

Vu le Code de la Route et notamment son article R 411-8 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et les arrêtés modifiant ou visant les parties 1 à 8 du livre I ;

CONSIDERANT que pour permettre à l'entreprise ACEMO, dont le siège social est à Colombelles 14460, de procéder aux travaux pour l'aménagement de la rue Jean Simon – RD 132.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La circulation sera interdite :

**du 16 octobre 2023 jusqu'à la fin des travaux
(Durée des travaux estimée à 5/6 semaines)**

de la route du Beffeux jusqu'à la rue du Général de Gaulle

Article 2 : Des panneaux réglementaires seront posés à l'entrée et à la sortie de cette voie.

Article 3 : Des contraventions au présent arrêté seront constatées par le service de Gendarmerie de Bretteville sur Laize, et les contrevenants pourront, le cas échéant être condamnés à l'amende.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Commandant de Gendarmerie pour exécution.

Fait à Bretteville sur Laize le 03.10.2023
Le Maire, Bruno FRANCOIS

